

Du 29 novembre au 6 décembre 2018 : toute la Profession élira ses représentants !



À QUOI SERVENT LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ?

Tous les personnels de la Fonction Publique sont appelés à désigner leurs représentants à l'occasion des élections professionnelles qui se dérouleront du 29 novembre au 6 décembre. L'occasion de voir apparaître des sigles qui vous sont peut-être inconnus : CAPA, CAPN, CTA, CTM... Pourquoi vote-t-on ?

En CT et en CAP, votez et faites voter SNES-FSU !

QUELLES SONT LES INSTANCES DANS LESQUELLES VONT SIÉGER CELLES ET CEUX POUR QUI VOUS ALLEZ VOTER ?

CT : Comité Technique



F.S.U.

ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

Aux CT
je vote
FSU !

→ **Qu'est-ce que c'est ?** Il existe au niveau national (CTM), académique (CTA) et départemental (CTSD). Il a notamment pour compétences d'étudier et de se prononcer sur **les moyens : postes de professeurs, de CPE, en vie scolaire, Psy-ÉN, mais aussi infirmières et assistantes sociales.**

→ **Que font les élus de la FSU ?** Depuis 2014, le SNES-FSU a ainsi obtenu plusieurs dizaines de créations de postes de professeurs dans chaque département, autant de possibilités en plus pour muter pour les collègues et améliorer les conditions d'enseignement pour les élèves. Au niveau académique, c'est grâce aux interventions répétées du SNES-FSU que le Recteur a dû faire la transparence sur les moyens alloués à l'Éducation Prioritaire. Le SNES siège au sein d'une délégation FSU (fédération de Fonctionnaires à laquelle appartient le SNES), ce qui permet de peser sur de nombreux dossiers. Ainsi la FSU, à force d'interventions répétées qu'elle a été la seule à mener, a pu faire avancer le dossier des conditions de travail des assistantes sociales.

Si certaines organisations syndicales font des CT une seule tribune politique et que d'autres n'interviennent sur aucun sujet, la FSU respecte le mandat pour lequel elle a été élue, à savoir défendre tous les personnels et faire avancer de nombreux dossiers. A

→ Alors, du 29 novembre au 6 décembre, votez pour les candidats de la FSU au CTM et au CTA.

CAP : Commission Administrative Paritaire

→ **Qu'est-ce que c'est ?** Elles existent au niveau national (pour les agrégés et pour le mouvement inter-académique) et au niveau académique (certifiés, mouvement intra-académique notamment). Elles examinent **toutes les opérations de carrière.**

→ **Que font les élus du SNES-FSU ?** Les commissaires paritaires, font un travail minutieux de vérification : il s'agit de s'assurer que les droits de tous les collègues sont respectés, et ainsi mettre en échec les tentations arbitraires de l'Administration.

Seuls les élus du SNES-FSU effectuent ce travail. Depuis 2014, ils ont été les seuls à avoir siégé dans TOUTES les commissions et groupes de travail. Les commissaires paritaires du SNES-FSU sont aussi les seuls à vérifier l'intégralité des opérations. Contrairement aux idées reçues, les CAP ne sont pas des chambres d'enregistrement : au contraire, les élus du SNES-FSU agissent pour que la situation des collègues s'améliore. Dans l'académie de Versailles, la pugnacité du SNES-FSU a permis des avancées notables sur le dossier de la hors-classe par exemple. Lors du dernier mouvement intra-académique, les commissaires paritaires du SNES-FSU ont fait corriger près de 22% des barèmes, que l'Administration avait mal calculés. Autant de collègues qui ont vu leurs droits rétablis.

Le gouvernement ne cache plus sa volonté d'en finir avec le paritarisme, qu'il considère comme autant d'obstacles à la politique néo-managériale qu'il souhaite imposer (« Les encadrants doivent pouvoir avoir plus de leviers pour choisir leurs collaborateurs, les gratifier, les sanctionner le cas échéant »).

Les élections professionnelles doivent permettre d'envoyer un message clair au Ministre de l'Action public.

→ En décembre, pour défendre le paritarisme, pour que vos droits et vos carrières soient défendus au mieux, pour éviter l'arbitraire, pour gagner des avancées pour votre carrière, n'hésitez plus, votez pour les listes SNES-FSU en CAPN et en CAPA.

Aux
CAP
je vote
SNES !



Élections professionnelles : le vote sera électronique !

Pour participer, vous aurez besoin d'utiliser **votre boîte mail académique** (*pre.nom.nom@ac-versailles.fr*).

→ **Pour faire entendre votre voix, activez dès à présent votre messagerie !**

Tous les conseils pour activer votre messagerie, en augmenter sa capacité, rediriger les messages... sont sur notre site versailles.snes.edu.



Le SNES, pour agir ensemble